

Femmes autochtones
Ottawa prolonge le mandat
de six mois; Michèle Audette
songe à démissionner *Page A 3*



**Frais de
logement**
Pierre
Paradis
essuie
un blâme
Page A 2



www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CIX N° 125

LE DEVOIR, LE MERCREDI 6 JUIN 2018

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

LE DEVOIR NOUVEAU



VALERIAN MAZATAUD LE DEVOIR

Le journal que vous tenez en ce moment passera à l'histoire. Il s'agit de la dernière édition présentée dans cet habillage, puisque la maquette de votre quotidien a été entièrement repensée. Votre *Devoir* vous sera livré dans ses nouveaux atours dès jeudi.

ÉVACUATIONS
AÉROMÉDICALES

Des médecins relancent le débat

Des enfants malades
continuent d'être
transportés au sud sans
qu'un parent puisse les
accompagner

LISA-MARIE GERVAIS

Constatant que des enfants des régions éloignées sont toujours évacués par avion sans leurs parents, la campagne #TiensMaMain intensifie son combat. Dans une lettre envoyée directement au premier ministre, Médecins québécois pour le régime public (MGRP) interpelle directement le gouvernement de Philippe Couillard pour que cesse cette pratique qualifiée d'« injustifiable ».

« Ce n'est pas la première fois qu'on appuie la campagne. Mais voyant que les choses ne bougent pas, que la situation devient intenable pour les soignants sur le terrain et devant cette absence de politique qui rend perplexe, on s'est dit qu'il fallait qu'on s'en remêle », a soutenu au *Devoir* Geneviève Bois, porte-parole de MGRP.

En 2005, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse avait interpellé M. Couillard sur cet enjeu alors qu'il était ministre de la Santé, rappelle MGRP. « Il nous apparaît nécessaire de ramener à votre attention cette situation inacceptable qui perdure depuis trop longtemps et que nous nous devons de dénoncer à nouveau », lit-on dans la lettre dont *Le Devoir* a obtenu copie, et qui est appuyée par une quinzaine d'organismes du milieu de la santé, dont la Fédération interprofessionnelle de la santé (FIQ).

En janvier, les évacuations d'enfants à bord de l'avion-hôpital Challenger en solitaire, surtout en partance du Nunavik, avaient causé tout un battage médiatique qui avait amené le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, à promettre de

VOIR PAGE A 8 : ÉVACUATIONS

Services de garde négligents : le ministre Fortin demande des vérifications, mais pas d'enquête

L'opposition accuse le gouvernement d'avoir abdiqué ses responsabilités devant le privé

ISABELLE PORTER
à Québec

Le ministre de la Famille, Luc Fortin, presse son ministère de faire des vérifications à la suite de l'article du *Devoir* sur les services de garde en milieu familial qui passent au privé

pour se soustraire à des règles élémentaires de sécurité et d'hygiène.

À son cabinet, on indique que les fonctionnaires devront examiner « les éléments contenus dans l'article », « l'état de la situation » et « les plaintes reçues ». Un peu plus tôt, le premier ministre Philippe Couillard avait déclaré

que son gouvernement allait « certainement vérifier cette situation-là ». « Personne ne peut échapper à ses responsabilités de qualité, on va espérer que c'est le cas. »

Le ministre Fortin a toutefois rejeté mardi une

VOIR PAGE A 8 : GARDERIES

AUJOURD'HUI



Culture ▶ Le TNM hérite des droits d'auteur de Réjean Ducharme. Lorraine Pintal se promet de continuer à faire rayonner les mots de l'auteur fantôme.
Page B 8



Avis légaux..... B 4
Décès..... B 6
Météo..... B 3
Mots croisés..... A 4
Petites annonces..... B 6
Sudoku..... A 4

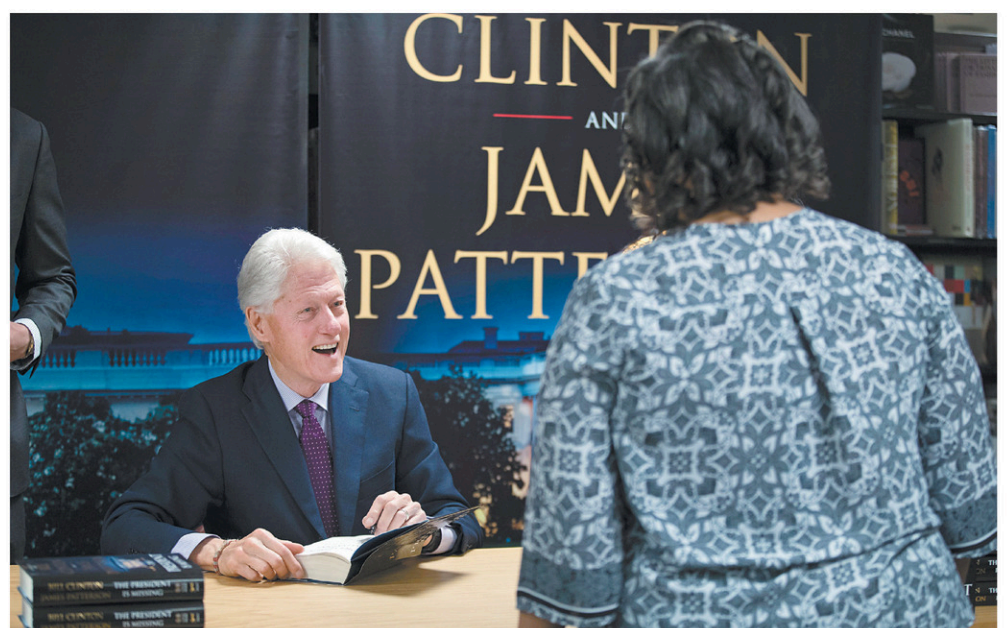
Bill Clinton, d'ex-président à primoromancier

Dans un livre-événement, le politicien à la retraite imagine un virus informatique menaçant et un président qui sauve le monde

FABIEN DEGLISE

Attention, alerte au divulgâchage! A la fin, le président des États-Unis remonte dans les sondages. De moins de 30% d'opinions favorables, il passe la barre des 80% après avoir livré un discours vibrant dans lequel il appelle ses concitoyens à se demander chaque matin qui aider, et comment, plutôt que de chercher à nuire à son prochain pour en tirer profit. Mais pour en arriver là, Jonathan Duncan — c'est son nom — va devoir vivre les trois jours les plus longs de toute sa présidence.

C'est ce qui arrive quand le terroriste le plus recherché de la planète, Suliman Cindoruk, leader des Fils du djihad, menace les États-Unis avec un virus informatique capable d'effacer de manière durable tous les systèmes de gestion des ressources essentielles dans le bon fonction-



MARY ALTAFFER ASSOCIATED PRESS

Bill Clinton autographiant le roman qu'il a écrit en collaboration avec James Patterson.

VOIR PAGE A 8 : CLINTON



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

L'architecte Pierre Thibault, cofondateur du projet Lab-École, avait présenté le projet aux étudiants et aux médias lors d'une conférence de presse, en novembre dernier à Québec. Il était accompagné du ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, et des deux autres fondateurs, Ricardo Larrivée et Pierre Lavoie.

LAB-ÉCOLE

Sept écoles sont choisies pour lancer la formule... qui reste à inventer

ISABELLE PORTER
à Québec

Le gouvernement a dévoilé mardi les noms des sept écoles choisies pour participer au projet Lab-École. Soixante millions de dollars seront investis à Montréal, Québec, Rimouski, Granby, Trois-Rivières, Gatineau et Saguenay.

«On pense que la première école va voir le jour en 2021», a fait savoir le premier ministre Philippe Couillard lors d'une conférence de presse dans une école primaire de Québec en parlant d'une «approche plus large de l'éducation».

«L'idée, c'est que nous ayons une école de leur époque», a ajouté le ministre Sébastien Proulx en parlant des enfants.

Lancée en novembre, Lab-École est une initiative parrainée par le triathlète Pierre

«L'idée, c'est que nous ayons une école de leur époque»

Le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, en parlant des enfants

Lavoie, le chef Ricardo Larrivée et l'architecte Pierre Thibault. Elle vise à repenser les lieux d'enseignement pour favoriser la réussite éducative.

Les sept projets sélectionnés sont tous au niveau primaire. Dans chaque cas, on profitera d'un projet de construction ou de rénovations majeures pour repenser les façons de faire.

Pour le reste, on n'en sait guère plus. «L'école, on va la développer ensemble, on ne la connaît pas encore», a déclaré Pierre Thibault.

«L'école ne sera pas la même ici, à Québec, qu'au Bas-Saint-Laurent. On veut les éléments les mieux adaptés à l'école du XXI^e siècle.»

Comme lors de l'annonce en novembre, on a donné l'exemple de gymnases avec moins d'écho, de potagers et d'aménagements extérieurs encourageant les enfants à marcher pour aller à l'école et à bouger davantage.

«Nous sommes au début»

Le ministre Proulx s'est par ailleurs défendu de lancer le projet maintenant à des fins électoralistes. «Nous faisons les annonces Lab-École au-

jourd'hui parce que nous avons cru en Lab-École et parce que nous sommes dans notre séquence au ministère de l'Éducation de devancement de notre calendrier de travail.»

La semaine dernière, le ministre Proulx avait annoncé des investissements de 608 millions pour construire et rénover cinquante écoles d'ici l'an prochain.

Pourquoi ne pas alors appliquer les principes de Lab-École à chacune d'entre elles?

«Nous sommes au début, on est en train de transformer nos façons de faire au ministère», a notamment expliqué le ministre, qui a aussi fait valoir que l'école «avait déjà changé» et qu'il fallait «débuter quelque part».

Le Devoir

FRAIS DE LOGEMENT

Éthique : Pierre Paradis blâmé par la commissaire

MARCO BÉLAIR-CIRINO
Correspondant parlementaire à Québec

L'ex-ministre Pierre Paradis a réclamé et perçu à tort une allocation pour frais de logement pendant des années, conclut la commissaire à l'éthique et à la déontologie, Ariane Mignolet, dans un rapport accablant déposé à l'Assemblée nationale mardi.

Dans un geste sans précédent, elle recommande à l'Assemblée nationale d'imposer une pénalité de 24 443,63 \$ au député de Brome-Missisquoi.

M. Paradis a «favorisé les intérêts» de sa famille en payant la note du logement de sa fille et de son gendre, où il séjournerait à Québec, et ce, jusqu'au 15 décembre 2015.

De février 2009 à mai 2012, il occupait une chambre à coucher de 11 mètres carrés dans un 5 pièces et demie occupé par sa fille et son gendre, mais payait la totalité du loyer, soit 1435 \$ par mois. De mai 2012 à décembre 2015, il séjournerait dans le condominium acheté par sa fille et son gendre

«Loyer excessif»

Pour dormir dans la chambre de son petit-enfant, il leur versait un «loyer excessif et déraisonnable» de 1300 \$ par mois, indique M^{me} Mignolet.

«Ses agissements relativement à l'utilisation de son allocation pour frais de logement n'étaient pas de nature à susciter la confiance de la population envers les députés et l'Assemblée nationale, considérant de surcroît qu'il s'agit de fonds publics», souligne-t-elle.

La famille de Pierre Paradis a indiqué à la commissaire que sa fille, son gendre et son petit-enfant auraient effectué des «contributions» au député «qu'elles soient [financières] (épicerie et autres),

sous forme de [soutien] (ménage, préparation des repas)» ou tout simplement «de par "le bonheur d'avoir pu créer un deuxième chez soi et permettre une certaine conciliation de la politique avec la vie de famille"».

Son personnel politique insistait mardi sur le fait que l'élu en convalescence n'a «retiré aucun profit personnel de son logement ou des allocations fournies».

Réactions de QS

Pour l'élu solidaire Amir Khadir, il s'agit d'«une démonstration supplémentaire» de la nécessité de rendre publiques les dépenses des députés. «Le manque de transparence entraîne des cachotteries et ensuite les contribuables se ramassent avec la facture des enquêtes qui les dévoilent», a-t-il affirmé.

De son côté, M^{me} Mignolet invite le Bureau de l'Assemblée nationale à arrimer ses règles au Code d'éthique et de déontologie. «À l'aube d'une nouvelle législature, le moment semble idéal pour entreprendre une telle révision», mentionne la commissaire.

Pierre Paradis a été expulsé coup sur coup du Conseil des ministres et du groupe parlementaire libéral après la mise au jour d'allégations d'inconduite sexuelle qui le visaient, en janvier 2017.

Le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) a indiqué six mois plus tard, au terme d'une longue enquête de la Sûreté du Québec, ne pas détenir suffisamment de preuves pour porter des accusations.

L'élu indépendant n'a pas repris ses activités depuis qu'il a subi une violente commotion cérébrale à l'hiver 2017.

Le Devoir

«Ses agissements relativement à l'utilisation de son allocation pour frais de logement n'étaient pas de nature à susciter la confiance de la population envers les députés»

Ariane Mignolet, commissaire à l'éthique et à la déontologie

LE DEVOIR

Demain.

Nouvelle signature visuelle.

Nouvelle expérience de lecture.

C'est un rendez-vous !

LE DEVOIR ÉDITION PAPIER

ACTUALITÉS



La présidente de la commission fédérale d'enquête sur les femmes autochtones, Marion Buller, et la commissaire Michèle Audette

Consternation à la commission d'enquête sur les femmes autochtones disparues

Ottawa prolonge le mandat de six mois plutôt que de deux ans

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées aura droit à sa prolongation de mandat. Mais celle-ci ne sera que de six mois, plutôt que de deux ans comme le réclamaient les commissaires. La décision d'Ottawa les a profondément déçus. L'une des commissaires, Michèle Audette, songe même à quitter la commission.

L'enquête fédérale s'apprête à terminer ses audiences afin de préparer son rapport final, qui était attendu d'ici le 1^{er} novembre. Le gouvernement fédéral a annoncé mardi qu'elle pourrait prolonger ses rencontres jusqu'à la fin de l'année 2018. Son rapport final n'aura à être rendu que le 30 avril 2019.

Ottawa n'a pas offert deux ans de plus aux commissaires notamment parce qu'il veut pouvoir répondre à leurs recommandations avant l'élection fédérale de l'automne 2019. Le mandat de la commission d'enquête doit en outre obtenir l'aval de toutes les provinces pour que les commissaires y aient l'autorisation d'envoyer des assignations à comparaître, par exemple. « Il était clair que nous n'allions pas obtenir, de la part de certaines d'entre elles, une prolongation du mandat », a expliqué la ministre des Relations Couronne-Autochtones, Carolyn Bennett, en annonçant sa décision mardi. La ministre n'a pas voulu nommer les provinces qui s'y opposaient, précisant seulement qu'on était « loin d'un consensus ». « Si une seule province n'appuyait pas la prolongation de ce mandat, nous n'aurions plus de commission d'enquête nationale », a-t-elle fait valoir. Le gouvernement québécois a indiqué que, pour sa part, il ne s'y serait pas opposé.

La commission d'enquête avait demandé à Ottawa 50 millions de dollars supplémentaires en mars dernier. La ministre Bennett n'a pas chiffré la facture du délai additionnel de six mois. Il faudra en discuter avec les commissaires, a-t-elle martelé. « Il n'y



La ministre des Relations Couronne-Autochtones, Carolyn Bennett

a pas de chiffre théorique. »

Mais les commissaires ont rapidement déploré le verdict du fédéral. « Lorsque nous avons demandé une prolongation de deux ans, nous cherchions un équilibre entre l'urgence de remédier à cette tragédie et la nécessité de faire le travail correctement », a commenté la commissaire en chef, Marion Buller. L'annonce d'aujourd'hui nous porte à croire que des considérations politiques l'ont emporté sur la sécurité des femmes, des filles et des personnes LGBTQ autochtones. »

Michèle Audette en réflexion

La commissaire québécoise Michèle Audette n'a pas cosigné cette déclaration de ses collègues. Elle a plutôt publié la sienne, en se disant « habitée par un sentiment d'incompréhension et de profonde déception ». « Je m'accorde les prochaines semaines pour réfléchir, analyser la décision, exprimer mon opinion personnelle et valider ma future participation aux travaux de l'enquête nationale. »

M^{me} Audette déclarait dans les pages du *Devoir*, le mois dernier, qu'à défaut d'obtenir deux ans de plus, son équipe ne parviendrait pas à terminer son mandat et que la prochaine génération de femmes et de filles autochtones conti-

nuerait « d'en payer le prix ».

La ministre Bennett a nié que sa décision traduisait un manque de confiance envers l'enquête. « Dès le départ, la commission a accepté le mandat qui en était un de deux ans », a-t-elle noté.

Déception partagée

La décision d'Ottawa a été dénoncée à la fois par l'Association des femmes autochtones du Canada et par Femmes autochtones du Québec. « La commission d'enquête n'a pas encore fait une enquête », a déploré la présidente de la seconde association, Viviane Michel. Car si les commissaires ont écouté plus de 800 familles de survivantes, elles n'ont pas réellement entamé leur mandat juridique, à son avis. Avec seulement six mois de plus, M^{me} Michel craint que la commission n'ait pas le temps de « faire la lumière sur la discrimination systémique [...] dans le système judiciaire » en examinant des dossiers policiers qui auraient été mal gérés ou en faisant témoigner la police pour qu'elle les explique.

Une préoccupation partagée par le chef de l'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador, Ghislain Picard. « Si on se base sur les attentes des victimes, sur la nécessité que justice soit rendue,

à mon avis, six mois c'est beaucoup trop court », a-t-il dit au *Devoir*. Le mandat de la commission est très vaste, a-t-il rappelé. « Est-ce que ça va donner le temps maintenant à la commission de vraiment couvrir ce vaste terrain? J'en doute. »

Une coalition de chefs et de militantes autochtones s'était toutefois opposée à la demande de prolongation de la commission d'enquête, lui reprochant notamment de ne pas soutenir suffisamment les familles.

Le fédéral a en outre annoncé une série de mesures pour répondre au rapport provisoire des commissaires, déposé l'automne dernier : 21,3 millions de dollars en soutien aux victimes et en santé mentale; 5,4 millions pour prolonger le travail de soutien des équipes de liaison avec les familles et d'organismes dans les communautés; et 10 millions pour un fonds de commémoration aux victimes. Mais au lieu d'accepter la recommandation de créer une escouade policière fédérale-provinciale, le gouvernement a créé une unité de la GRC qui surveillera — au coût de 9,6 millions — les enquêtes majeures, notamment celles sur les femmes autochtones disparues ou assassinées.

Le Devoir

AGRESSION SEXUELLE

Des accusations déposées contre Michel Venne

L'ancien journaliste était directeur de l'Institut du Nouveau Monde à l'époque des faits reprochés

AMÉLI PINEDA

L'enquête policière menée sur l'ancien journaliste et directeur de l'Institut du Nouveau Monde (INM) Michel Venne a conduit au dépôt de deux chefs d'accusation d'agression sexuelle et d'exploitation sexuelle.

Les faits qui sont reprochés au fondateur et ancien directeur de l'INM remontent à l'été 2008 et se seraient produits dans la ville de Québec.

« Entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2008, à Québec, à des fins d'ordre sexuel, [Michel Venne] a touché une partie du corps de [la victime] », peut-on lire dans le mandat d'arrestation. La victime alléguée était une « adolescente vis-à-vis laquelle il était en situation d'autorité ou de confiance », précise le document, faisant ici directement allusion au chef d'accusation d'exploitation sexuelle.

L'ancien journaliste du *Devoir* est aussi accusé d'avoir agressé sexuellement la victime alléguée durant la même période alors qu'il était directeur de l'INM.

Il est désormais interdit à l'homme de 58 ans de communiquer directement ou indirectement avec la victime ainsi que deux témoins. On doit taire l'identité de la victime, car elle était mineure au moment des faits allégués.

Les documents de cour indiquent qu'un mandat d'arrestation a été lancé contre M. Venne le 31 mai dernier. La date de sa comparution n'est toutefois pas encore déterminée.

Dans la foulée du mouvement #MoiAussi, des dénonciations d'inconduites sexuelles avaient ciblé Michel Venne. M. Venne avait à l'époque nié ces allégations sur sa page Facebook.

Il avait alors annoncé un certain retrait de la vie professionnelle : « Entre-temps, je suspends mes activités professionnelles et mes collaborations avec les organisations avec lesquelles je suis lié, en particulier l'Institut du Nouveau Monde, dont j'ai quitté la direction générale en mars dernier. »

Avec Dave Noël
Le Devoir

Le départ de Ouellet rend Lisée « plus léger »

Le chef péquiste parle d'un rôle à jouer pour l'ex-chef du Bloc... en 2022

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Le départ annoncé de Martine Ouellet de la direction du Bloc québécois rend Jean-François Lisée « plus léger », a-t-il convenu mardi, tout en soulignant que la question d'un éventuel retour de M^{me} Ouellet au Parti québécois « ne se pose pas ».

Esquivant plusieurs questions au sujet de Martine Ouellet, Jean-François Lisée a plutôt fait valoir en point de presse à Montréal que la démission de M^{me} Ouellet était une « occasion à saisir » pour le mouvement indépendantiste.

« Je veux dire à tous les indépendantistes à Ottawa : c'est le temps de saisir cette occasion, ce nouveau départ, et de se rassembler pour le bien du Québec et de l'indépendance du Québec », a déclaré M. Lisée. Les derniers mois ont été difficiles pour plusieurs. Maintenant, c'est le temps de passer par-dessus ça. »

Selon lui, les « militants du Bloc, les démissionnaires, ceux qui sont restés », doivent maintenant se « cracher dans les mains » et reprendre le travail en vue des élections fédérales d'octobre 2019.

Lundi, en annonçant sa démission, Martine Ouellet a indiqué qu'elle ne se « retire pas de la vie politique ». « Je vais continuer. Pour moi, rien n'est terminé. » Est-ce à dire qu'elle pourrait effectuer un retour au Parti québécois, où elle siègeait avant d'être élue chef du Bloc?

Interrogé sur la question de savoir si la porte du PQ serait ouverte pour M^{me} Ouellet, Jean-François Lisée a répondu que « la question ne se pose pas, puisqu'elle [M^{me} Ouellet] a annoncé elle-même qu'elle ne se représentera pas » aux élections provinciales d'octobre.

Par contraste, quand un possible retour de Pierre Karl Pélaudeau au PQ avait été évoqué en janvier, M. Lisée avait rapidement indiqué qu'il « souhaitait bien sûr la venue [au PQ] de quelqu'un d'aussi fort, d'aussi déterminé ». Rien de cela mardi pour Martine Ouellet.

« Pas dans la controverse »

Rien non plus pour répondre directement aux nombreuses salves lancées la veille par M^{me} Ouellet. S'est-il senti visé par le discours haut enflammé de la chef démissionnaire? « Je ne suis pas dans la controverse, je suis dans l'action », a dit M. Lisée.

Et que pense-t-il du diagnostic que Martine Ouellet a fait du mouvement souverainiste, qu'elle qualifie de « malade » et de gangrené par les « luttes intestines »? « Je ne suis pas dans la controverse, je suis dans le rassemblement », a cette fois indiqué le chef péquiste.

Reputé pour sa passion de l'analyse politique, M. Lisée a mentionné qu'il « laisse [aux médias le soin de] faire toutes les analyses voulues ». « Je me retiens à deux mains », a-t-il tout de même reconnu.

Le seul rôle qu'il a évoqué explicitement pour Martine Ouellet serait celui de faire la pédagogie de l'indépendance... quelque part en 2022, a-t-il glissé. « C'est une extraordinaire pédagogue pour l'indépendance du Québec. Et elle a un rôle à jouer de pédagogue pour l'indépendance. Ce sera à elle de voir, après son recul, quel rôle elle veut jouer. Mais certainement, lorsqu'on fera une offre indépendantiste aux Québécois en 2022, de savoir que Martine Ouellet sera sur les tribunes » serait un atout, a-t-il dit.

Le Devoir



Jean-François Lisée

ACTUALITÉS

OTTAWA

Pas de registre des armes à feu, assurent les libéraux

HÉLÈNE BUZZETTI
Correspondante parlementaire à Ottawa

Non, le gouvernement de Justin Trudeau n'a pas l'intention de restaurer le registre des armes à feu, même pas par la porte arrière, comme l'allèguent ses adversaires. Aussi a-t-il accepté d'ajouter une phrase dans son projet de loi garantissant noir sur blanc cette absence d'intention insidieuse.

À la demande du député conservateur Pierre Paul-Huss, le projet de loi C-71 a été bonifié d'un article stipulant qu'«il est entendu que la présente loi ne permet ni n'exige l'enregistrement des armes à feu sans restriction».

Le projet de loi C-71 déposé en mars dernier rétablit l'obligation pour les armuriers de conserver des registres de leurs ventes, indiquant qui a acheté quelle arme.

Amendement

Ces registres ont été obligatoires de 1979 à 2005 et plusieurs entreprises en tiennent encore volontairement.

Mais comme ces registres pourront être consultés par la police moyennant l'obtention d'un mandat judiciaire, certains, en particulier le Parti conservateur, y voyaient une façon pour Ottawa de ressusciter de manière indirecte le défunt registre des armes à feu.

Les libéraux ont accepté cet amendement. «Je l'accueille très favorablement parce qu'il apporte plus de clarté», a indiqué le libéral Peter Fragiskatos, qui parlait au nom du gouvernement.

Par ailleurs, les conservateurs ont failli dans leur tentative de restreindre la période au cours de laquelle les antécédents judiciaires d'un demandeur de permis d'armes à feu sont considérés. C-71 fait en sorte que tous les antécédents d'un demandeur seront pris en considération, pas seulement ceux des cinq années précédant la demande, comme c'est le cas actuellement.

Les conservateurs contestent ce changement, estimant qu'il faut se montrer indulgent envers les «erreur de jeunesse» des gens.

«On remonte 50 ans, dans les années 1960, quand les mœurs étaient différentes et que la personne a pu faire quelque chose qui était correct, mais qui ne l'est plus parce que les choses ont changé», a plaidé M. Paul-Huss. Il a proposé de ramener cette période à 10 ans puis, devant le refus des libéraux, à 20 ans, puis 50 ans. Les trois propositions ont été rejetées.

Les libéraux ont rappelé qu'un antécédent judiciaire ne bloquait pas automatiquement une demande de permis.

Le Devoir

Pas de limite de grammes de pot à la maison

Ottawa — La loi fédérale sur le cannabis n'imposera pas de quantité maximale que pourront avoir chez eux les consommateurs. Un amendement des sénateurs conservateurs qui aurait imposé une limite de 340 grammes de cannabis par personne, à la maison, a été rejeté mardi à 44 voix contre 32 sénateurs qui l'ont appuyé et 5 qui se sont abstenus. Le projet de loi québécois prévoit de son côté une limite de 150 grammes de can-

nabis par domicile. La loi fédérale n'impose pas de quantité maximale. Le Sénat achève son étude du projet de loi C-45, qui fera l'objet d'un vote final jeudi. Le C-45 fera ensuite vraisemblablement l'objet d'un ping-pong législatif, puisque le Sénat l'a modifié pour permettre aux provinces d'interdire la culture de marijuana à domicile — comme souhaitent le faire le Québec et le Manitoba. Le gouvernement Trudeau s'y oppose. Le C-45 sera renvoyé d'une Chambre à l'autre tant que le Sénat et les Communes ne s'entendent pas pour en adopter une version identique.

Le Devoir



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

À compter du 6 juin, les commerçants montréalais qui distribueront des sacs en plastique de moins de 50 microns d'épaisseur pourront recevoir une amende.

ENVIRONNEMENT

Bannir les sacs n'est pas assez

Il faut élargir l'interdit aux autres plastiques à usage unique, clament les groupes environnementaux

ISABELLE PARÉ

C'est sur fond de catastrophe annoncée par l'ONU qu'est entrée en vigueur mercredi l'interdiction des sacs en plastique léger dans la métropole. Une mesure plus «symbolique» que réellement bénéfique pour l'environnement, plaident certains.

Les groupes environnementaux, eux, croient venu le temps de passer à une approche globale pour contrer le fléau du plastique plutôt que des politiques à la pièce.

À la faveur d'un rapport dévastateur diffusé mardi par l'ONU sur le fléau du plastique à usage unique et de la date butoir pour l'élimination des sacs en plastique à Montréal, une seule chose semblait faire consensus mardi. Tout reste à faire pour enrayer «la marée montante des plastiques», affirme l'organisme international dans son rapport.

Quelque 5000 milliards de sacs de plastique par an sont consommés sur la planète. La majorité finit dans les océans et l'environnement, établit ce rap-

«Ça fait 40 ans qu'on n'arrive pas à récupérer et à recycler le plastique»

Sydney Ribaud,
cofondateur d'Équiterre

port qui juge que «l'ampleur du défi est décourageante».

«Le message est simple : bannissez les produits en plastique à usage unique. Refusez ce que vous ne pouvez pas réutiliser. Ensemble, nous pouvons ouvrir la voie à un monde plus propre et plus vert», a martelé António Guterres, secrétaire général de l'ONU.

Un trop petit pas?

Montréal et une soixantaine d'autres villes font partie de celles qui ont franchi un pas en bannissant les sacs en plastique léger, a salué l'ONU. Un

petit pas, qui n'est pas «suffisant» pour enrayer le défi de la gestion des déchets de plastique.

À compter du 6 juin, les commerçants qui distribueront des sacs en plastique de moins de 50 microns d'épaisseur pourront recevoir une amende.

Ces derniers disposaient de six mois de grâce pour s'ajuster après l'entrée en vigueur du règlement, le 1^{er} janvier dernier. Bien que louable, la mesure est loin de faire l'unanimité, tant chez les commerçants que chez les environnementalistes.

«S'attaquer à un problème unique, ça conscientise les gens, mais si on cherche vraiment à réduire le plastique, il faut aller vers une interdiction de tous les produits à usage unique non recyclables qui représentent 50% de tous les plastiques produits», soutient Louise Hénauld-Ethier, chef des projets scientifiques pour la Fondation David Suzuki.

Cible ratée

Faute de bilan de l'impact réel de ce nouveau règlement municipal, Sydney Ribaud, cofondateur d'Équiterre, rappelle que des analyses du cycle de vie publiées par Recyc-Québec ont fait valoir que l'impact environnemental du sac en plastique léger n'était pas pire, mais peut-être même en réalité meilleur que celui du sac en papier ou du sac réutilisable.

«Ça envoie un message positif au public, mais c'est possible qu'on rate la cible au plan environnemental, si on continue de distribuer des sacs en plastique plus épais. C'est une stratégie globale qu'il faut. On fait face à une crise mondiale sur les déchets, ça doit inclure les produits à usage unique, mais aussi plein d'autres choses», estime-t-il.

La Ville de Montréal songerait à interdire tout sac de plastique jetable, d'ici un à cinq ans.

Du côté de l'Association des détaillants en alimentation du Québec (ADAQ), les échos des commerçants montréalais font état de clients très satisfaits de cet interdit, alors que d'autres, mécontents, continuent d'avoir recours aux sacs jetables. «On n'a pas de chiffres sur l'impact sur le nombre de sacs utilisés. Plusieurs clients acceptent de payer pour un sac plus épais. On se demande s'il y a un gain réel avec des sacs contenant deux fois plus de plastique», s'interroge Pierre Alexandre Blouin, président de l'ADAQ.

Ce dernier affirme que, de façon volontaire, les détaillants ont réussi à réduire de 60% l'usage des sacs de plastique entre 2007 et 2010.

Viser une taxe

Mais à quelques jours d'un G7 où le plastique sera à l'ordre du jour, plusieurs groupes environnementaux, signataires d'une Déclaration sur les plastiques, pressent le gouvernement Trudeau de viser l'objectif zéro déchet plastique d'ici 2025.

L'industrie des produits plastiques, flairant le danger, a déjà promis de s'autoréguler en faisant en sorte que tous les plastiques soient recyclables ou récupérables d'ici 2030. Une promesse qui laisse le milieu environnemental de glace.

«Ça fait 40 ans qu'on n'arrive pas à récupérer et à recycler le plastique. On en est plus à des mesures volontaires pour réduire les produits à usage unique. Le seul moyen d'y arriver, c'est de taxer ces produits et d'offrir des produits alternatifs», insiste Sydney Ribaud.

Moins de 11% des plastiques sont recyclés au Canada.

Le Devoir

MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

Etienne Hannequart-Ferron www.hannequart.com 3787

HORIZONTALEMENT

- Canard des régions boréales - Sortie.
- Le céleri en est une - Cachotteries.
- Incrustation décorative - Idéal pour faire la sieste sous les arbres.
- Privé de - Grande fleur jaune.
- Oiseau grimpeur - Grande voile - Conjugaison.
- Se dit d'une dose mortelle - Train.
- Préfixe - Pour désigner des personnes - Pas beaucoup.
- Serpent venimeux - Style vocal propre au jazz.
- Gouvernante - Pousse dans l'eau.
- Fanfaron - Chef de l'Église.
- Élément du latin exprimant une relation réciproque - Travailler avec une machine-outil.
- Qui ne porte pas de fruits - Créature.

VERTICALEMENT

- Canard originaire d'Extrême-Orient, au plumage très coloré - Tire-fond.
- Inventé par Bessemer - Homme grossier.

- Passage navigable - Gouvernement autoritaire.
- Encore parcouru - Évincer.
- Grivois - Costume féminin, en Inde.
- Affaibli par les excès - Aller à travers.
- Pronom personnel - Argile rouge ou jaune - Une chose promise l'est.
- Phénomène de réflexion du son - Similaire.
- Ronchonne - Conception imaginaire.
- Ver qui vit enfoui dans la vase - Indique le grand nombre.
- Pièce de charpente - Réunir en un lieu.
- Personne entièrement soumise - En Suisse, fromage blanc.

1	M	A	D	A	M	E	B	O	V	A	R	Y
2	E	X	O	C	E	T	L	O	V	E	E	
3	L	E	C	O	N	S	P	R	I	N	T	
4	V	T	R	E	V	E	A	S	T	I		
5	I	D	E	E	E	T	O	C	I			
6	L	E	U	B	R	E	V	E	T	E	R	
7	L	A	R	V	E	S	U	S	U	R	E	
8	E	M	A	T	O	L	L	M	E	T		
9	B	A	H	T	U	E	L	E	I			
10	C	U	R	T	E	U	X	A	F	I	N	
11	A	L	U	N	R	E	M	P	L	I	L	E
12	R	E	M	E	D	E	O	S	E	E	S	

SOLUTION DU DERNIER NUMÉRO 3786

Sudoku

par Fabien Savary

			2		3	1		
2		6				8	9	
	1	9	7		8			
			6					
9				7		3	2	
8	4		5					
6	7		1			4		
5		8						6
			9	5				

Niveau de difficulté : FACILE

3924

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

5	8	7	4	1	2	3	6	9
3	4	9	7	8	6	1	2	5
2	1	6	9	5	3	8	4	7
9	6	1	8	7	5	2	3	4
4	2	5	1	3	9	7	8	6
7	3	8	6	2	4	5	9	1
6	7	2	3	9	1	4	5	8
8	9	3	5	4	7	6	1	2
1	5	4	2	6	8	9	7	3

3923

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary
En exclusivité sur le site des Mordus
www.les-mordus.com



Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

ACTUALITÉS

AGRESSIONS
SEXUELLESBertrand
Charest :
quatre autres
victimes
brisent
le silence

AMÉLI PINEDA

D'autres skieuses ayant porté plainte contre l'entraîneur Bertrand Charest ont brisé le silence. Au lendemain de la sortie publique d'un premier groupe de quatre anciennes athlètes, quatre autres femmes ont décidé de lever le voile sur leur identité mardi.

Les anciennes skieuses Émilie Cousineau, Katie Bertram, Allison Forsyth et Gillian McFetridge ont emboîté le pas à Geneviève Simard, Gail Kelly, Amélie-Frédérique Gagnon et Anna Prchal en sortant elles aussi de l'anonymat.

« [Les victimes], sous la responsabilité de Bertrand Charest au moment des faits, sont aujourd'hui convaincues que c'est en partageant leur triste expérience avec le public qu'elles pourront faire progresser la cause [...] et permettre d'éviter qu'il n'arrive à d'autres ce qui leur est arrivé », explique la requête déposée mardi au palais de justice de Montréal.

Bertrand Charest a été condamné à 12 ans de prison en décembre dernier, reconnu coupable de 37 chefs d'accusation de crimes sexuels sur neuf adolescentes et jeunes femmes.

« Bertrand Charest était mon entraîneur de ski et m'a agressée sexuellement en 1996 et 1998, j'avais 16 ans au début de ses abus », explique l'ancienne skieuse Émilie Cousineau.

Bien que Bertrand Charest ait été acquitté des chefs d'accusation relatifs à trois des quatre demanderesse, celles-ci sont tout de même protégées par l'ordonnance de non-publication, a précisé leur avocate, Me Julie Girard.

« Même s'il n'a pas été déclaré coupable des accusations par rapport à moi [...] je ressens maintenant le besoin de révéler mon identité », explique Katie Bertram, qui avait porté plainte contre son ancien entraîneur.

Prendre parole

Une ancienne skieuse raconte avoir été inspirée par le mouvement de dénonciation #MoiAussi, qui a déferlé en octobre dernier. « Au cours de la dernière année, entendre toutes les histoires du mouvement #MoiAussi m'a aidé. Je crois que chaque voix compte », explique dans une déclaration assermentée Gillian McFetridge, qui a été l'élève de Bertrand Charest en 1996 et 1997.

L'athlète Allison Forsyth veut aussi prendre la parole publiquement pour faire changer les pratiques dans le milieu sportif.

« Je veux être une des voix qui vont faire changer les choses », souligne-t-elle, précisant que cette prise de parole constitue aussi une façon de poursuivre son chemin vers la guérison.

Lundi, les skieuses Geneviève Simard, Gail Kelly, Amélie-Frédérique Gagnon et Anna Prchal sont sorties de l'anonymat. Le quatuor a notamment réclamé que les gouvernements fédéral et provinciaux imposent une série de mesures pour protéger les athlètes à travers le pays.

« Sans aucune considération, je ne laisserais mes enfants être sur une équipe provinciale ou nationale avec l'encadrement actuel. Il y a urgence de mettre en place des lois pour que mes enfants et vos enfants soient en sécurité », a notamment déclaré l'ancienne skieuse Gail Kelly, aujourd'hui mère de trois enfants.

Le Devoir

« C'est important de nommer »

L'instigatrice du mouvement #BalanceTonPorc, Sandra Muller, demande plus de protection pour les victimes d'inconduites sexuelles

MARIE-LISE ROUSSEAU

Le système judiciaire devrait protéger les victimes d'inconduites sexuelles afin qu'elles soient en mesure de dénoncer leur assaillant sans subir une série d'attaques personnelles par après, plaide l'instigatrice du mot-clic #BalanceTonPorc, Sandra Muller.

« Il faut qu'on arrive à annihiler toutes ces pressions, à les empêcher, parce qu'elles sont violentes », a plaidé en entrevue avec *Le Devoir* mardi la journaliste, de passage à Montréal.

Selon elle, la peur de recevoir des messages haineux de toute part incite plusieurs victimes à garder le silence. « Dès l'instant où on dénonce, on a des pressions », soutient-elle, citant l'exemple d'une victime présumée de l'islamologue Tariq Ramadan qui aurait reçu des menaces de mort.

« Moi, pour un cas de harcèlement, c'est une pression violente que j'ai connue », assure-t-elle, disant avoir reçu une avalanche de menaces de la part de « trolls » après avoir dénoncé publiquement le producteur français Eric Brion.

Comment mieux protéger les victimes contre ces ré-

pliques souvent dévastatrices? « Juridiquement, il y a des procédés. Il faut arriver à prouver ces pressions », répond-elle. Sandra Muller dit vouloir en faire un enjeu lors de son procès à venir.

#BalanceTonPorc

Retournons brièvement dans le passé. Le 13 octobre dernier, dans la foulée des dénonciations visant le producteur américain Harvey Weinstein, Sandra Muller invite sur Twitter les internautes à « balancer leur porc » : « Toi aussi raconte en donnant le nom et les détails un harcèlement sexuel que tu as connu dans ton boulot. Je vous attends. »

Elle lance le bal en publiant les paroles qu'elle lui a adressées le producteur Eric Brion par le passé : « Tu es des gros seins. Tu es mon type de femme. Je vais te faire jouir toute la nuit. »

Rapidement, le mot-clic #BalanceTonPorc devient viral en France.

Quelques mois plus tard, ce dernier tente une poursuite contre la journaliste pour diffamation. Le procès doit débiter en septembre. Un débat houleux a suivi dans l'Hexagone. Plusieurs ont accusé Sandra Muller d'avoir réagi de façon

disproportionnée devant des « propos déplacés ».

Selon elle, #BalanceTonPorc est une réponse forte à des gestes qui le sont tout autant. « On m'a dit que je n'étais pas nuancée, mais croyez-vous que, quand vous dites à une femme "Je vais te faire jouir toute la nuit", c'est nuancé? » lance-t-elle.

Sandra Muller qualifie son cas de harcèlement. « C'est une agression verbale. J'ai eu les mêmes symptômes que ceux énoncés par des victimes [d'inconduites sexuelles] : de la gêne, du déni, de la honte. »

L'importance de nommer

Mais n'y a-t-il pas un danger à régler ses comptes sur les réseaux sociaux? Après tout, tout le monde peut dénoncer n'importe qui, n'importe comment, détruisant des réputations au passage.

« Ce n'est pas comme ça que ça marche », répond du tac au tac la journaliste qui réside à New York, rappelant que c'est à partir de dénonciations en ligne qu'ont pu être montés les cas de Tariq Ramadan en France et, plus près de nous, de Gilbert Rozon au Québec.

« Quand vous pensez être seule, c'est important de nom-

mer, parce que c'est là qu'on se rend compte qu'il y a plein d'autres [victimes] », insiste-t-elle.

Et pour les cas d'allégations non fondées, il y a des recours. « Si vous racontez n'importe quoi, c'est répréhensible », soutient-elle, précisant qu'il y a davantage de réelles victimes que de menteurs.

La responsabilité incombe ensuite aux médias de « laver les honneurs et de rétablir la vérité », poursuit-elle.

Et maintenant?

À l'instar des six féministes québécoises qui ont lancé le mouvement Et maintenant en janvier dernier, Sandra Muller appelle les hommes à prendre leur place dans le débat. « Ça manque au mouvement, il n'y a pas trop de prise de parole des hommes. Il ne faut pas les exclure. »

La journaliste se réjouit d'ailleurs du soutien des hommes à sa cause. Elle souligne qu'autant d'hommes que de femmes lui sont venus en aide financièrement lorsqu'elle a lancé une campagne de dons pour financer son procès.

« C'est encourageant. »

Le Devoir

Grève illimitée
dans 57 CPE de
Montréal et Laval

Les travailleuses de 57 des 993 centres de la petite enfance du Québec seront en grève illimitée à compter de mercredi matin — des CPE situés à Montréal et à Laval. Mardi, l'association patronale concernée a demandé au syndicat des 57 CPE touchés de surseoir à la grève, puisqu'elle a fait une offre lundi soir et attendait encore une réponse, mardi après-midi. Elle affirme avoir fait plusieurs concessions. Le son de cloche est tout autre du côté syndical, où on soutient qu'il n'y a pas eu de progrès important et qu'en conséquence, le mot d'ordre de grève est maintenu. Les points encore en litige ont trait à l'organisation du travail, à l'ancienneté, aux libérations syndicales.

La Presse canadienne

Corruption : l'UPAC
nie être retardée
par le DPCP

L'Unité permanente anticorruption (UPAC) et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) nient les informations voulant que l'arrestation de trois organisateurs du Parti libéral du Québec (PLQ) et de l'ex-président de la Société immobilière du Québec (SIQ) ait été retardée par les procureurs du DPCP. Dans son édition de mardi, *Le Journal de Montréal*, qui cite une source anonyme, affirme que les policiers « se plaignent ouvertement du manque de collaboration de la justice ». Dans un communiqué publié mardi matin, le commissaire à la lutte contre la corruption, Robert Lafrenière, affirme que le projet d'enquête « Justesse », comme l'a surnommé l'UPAC, « n'est pas à l'étude au DPCP, puisque des compléments de preuve sont toujours en cours au niveau des policiers de l'UPAC » et que « l'enquête est donc toujours active ».

La Presse canadienne

Accident d'autocar :
un mort et quatre
blessés graves

Prescott — Un homme de 54 ans a perdu la vie après avoir été blessé quand un autocar qui transportait des touristes chinois a dévié de sa route et percuté le talus rocheux d'une autoroute de l'est de l'Ontario lundi. Quatre personnes sont hospitalisées dans un état critique et on craint pour leur vie. Une porte-parole de la PPO avait indiqué lundi que l'autocar transportait 37 personnes, dont son chauffeur et un guide touristique. L'accident a eu lieu sur l'autoroute 401, entre Brockville et Prescott, vers 14 h 30.

La Presse canadienne



Instigatrice du mot-clic #BalanceTonPorc, la journaliste Sandra Muller était de passage mardi à Montréal.

VALÉRIAN MAZAUTAUD LE DEVOIR

ÉDUCATION

« Les élèves ne maîtrisent pas les contenus de base »

La Fédération autonome de l'enseignement dénonce la « promotion automatique » des écoliers

MARCO FORTIER

La moitié des enseignants du primaire estiment que leurs élèves ne sont pas prêts pour les apprentissages prévus à leur niveau. Les profs montrent du doigt les pressions pour la réussite à tout prix et la « promotion automatique » d'une année à l'autre pour cette mauvaise préparation des élèves.

Ce constat troublant est tiré d'une consultation menée par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) auprès de ses membres. Au total, 415 enseignants du primaire (38%) et du secondaire (62%) ont rempli le questionnaire en ligne, entre le 29 janvier et le 25 février 2018.

Une forte proportion des enseignants sondés (50% au primaire et entre 36% et 48% au secondaire, selon les matières enseignées) estiment que « leurs élèves ou une majorité d'entre eux n'avaient pas les acquis nécessaires et n'étaient pas prêts pour les apprentissages prévus au programme pour leur niveau », indique la

FAE dans son étude qui sera dévoilée mercredi.

« Les élèves ne maîtrisent pas les contenus de base. C'est entre autres à cause des pressions pour la réussite. On est dans la logique des cibles de réussite. Il y a un malaise profond sur la question de l'évaluation des apprentissages au Québec », dit Sylvain Mallette, président du syndicat qui représente 34 000 enseignants.

À la même date l'an dernier, une autre consultation interne menée par la FAE avait conclu que près de la moitié (47%) des enseignants du primaire et du secondaire disaient que des résultats inscrits aux bulletins de leurs élèves avaient été modifiés sans leur accord.

Cette année, un prof sur dix (11%) rapporte avoir subi des pressions de sa direction d'école pour modifier des notes d'élèves.

Le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, avait envoyé une directive interdisant le triage de notes au printemps dernier. La directive semble avoir

porté ses fruits, mais les pressions demeurent néanmoins.

Besoin de règles claires

Pour mettre fin au « malaise » autour de l'évaluation des apprentissages, la FAE demande au ministre Proulx de remplir son engagement d'organiser un vaste chantier sur cette question. Le syndicat réclame aussi un changement à

La FAE réclame des règles
nationales pour encadrer le passage
d'une année à l'autre au primaire
et au premier cycle du secondaire

la Loi sur l'instruction publique pour spécifier que seuls les enseignants sont autorisés à modifier les résultats des élèves.

La FAE réclame des règles nationales, fixées par le ministère de l'Éducation, pour encadrer le passage d'une année à l'autre au primaire et au premier cycle du secondaire.

À l'heure actuelle, ce sont les directions d'école qui établissent ces règles en consultation avec les enseignants. Résultat : deux élèves d'écoles voisines qui ont des résultats comparables seront traités différemment. L'un montera au niveau suivant et l'autre devra doubler son année, souligne Sylvain Mallette.

« Le programme d'enseignement est national, la politique d'évaluation est nationale, alors les règles de passage qui permettent de déterminer si un élève a les acquis pour passer au niveau supérieur devraient aussi être nationales. C'est une question de cohérence », dit le président de la FAE.

Les directions réagissent

Les regroupements de cadres scolaires accueillent froidement les propositions de la FAE. L'Association montréalaise des directions d'établissement scolaire (AMDES) est satisfaite du pouvoir accordé

aux écoles d'établir les règles de passage des élèves d'une année à l'autre.

Quant au cri d'alarme sur le manque de préparation des élèves, il n'émeut guère Hélène Bourdages, présidente de l'AMDES.

« Les profs disent que les enfants ne sont pas prêts? J'ai entendu ça tout au long de ma carrière. Ça parle beaucoup de la difficulté d'adaptation des professeurs dans leur classe. »

La Fédération québécoise des directions d'établissement (FQDE) presse le gouvernement de mener son chantier sur l'évaluation des apprentissages, mais pas pour les mêmes raisons que la FAE : « C'est difficile d'évaluer les compétences issues de la réforme. Ça ne se limite pas à additionner des notes. Le jugement professionnel des enseignants, c'est très important, mais la direction est là pour protéger les élèves aussi. On voit parfois des choses qui peuvent causer un préjudice aux élèves. »

Le Devoir

ÉDITORIAL

FINANCES PUBLIQUES

Comptabilité n'est pas qualité

Les campagnes électorales à date fixe ont leur avantage, mais on sait maintenant qu'elles comportent des coûts importants pour les électeurs contribuables. Les finances publiques du Québec sont dans un bon état, bien plus que les services qu'elles servent à financer.

Le Panorama des finances publiques du Québec publié hier par la Chaire en fiscalité de l'Université de Sherbrooke nous rappelle que, au Québec, les dépenses de toutes les administrations publiques réunies (fédérales, provinciales et municipales) équivalent à presque 50% du PIB annuel. En guise de comparaison, l'Ontario consacre 38% de son PIB aux dépenses publiques de toutes sources et l'Alberta, 30,9%, mais la Nouvelle-Écosse, dont le PIB est moins imposant et les revenus des transferts fédéraux plus élevés, 61,4%.

À l'échelle de l'OCDE, dont la moyenne des dépenses publiques atteint 40,4% du PIB, le Québec arrive au 24^e rang sur 32, et le Canada (sans le Québec) au 12^e rang, tout près de la moyenne. Comme il fallait s'y attendre, des pays riches comme la Norvège, la Suède, le Danemark et l'Autriche consacrent une part encore plus grande aux dépenses publiques, mais c'est aussi le cas de pays plus pauvres, comme l'Italie et la Grèce, où, par la force des choses, l'État prend une place plus importante dans la vie économique. Il n'y a pas de pourcentage idéal. Tout dépend de la richesse de chacun, de son histoire sociale, des services reconnus comme étant de responsabilité gouvernementale et, bien sûr, de l'idéologie des partis.

Parce que le Québec est moins riche que l'Ontario et l'Alberta, il reçoit plus d'argent du fédéral par le biais de la péréquation, ce qui lui permet, en principe, d'offrir des services de qualité équivalente. En revanche, il doit consacrer davantage à son service de la dette pour n'être pas parvenu la majeure partie du temps à équilibrer les comptes depuis cinquante ans.

Mais qu'elles soient riches ou pauvres, toutes les provinces reçoivent aussi des fonds fédéraux au prorata de leur population pour le financement de la santé et des services sociaux.

Depuis le retour des libéraux en 2014, le Québec a vécu une période de «rigueur» essentiellement axée sur le retour à l'équilibre budgétaire. Une rigueur telle que la qualité des services en a souffert ou, à tout le moins, ne s'est pas améliorée. Pourtant, l'année même de son arrivée au pouvoir, le gouvernement Couillard enregistrait un excédent de revenus de 136 millions, aussitôt transformé en déficit par le versement, inscrit dans une loi, de 1,2 milliard au Fonds des générations voué au remboursement de la dette. Un des rares engagements qui ont été respectés à la lettre, disons-le.

Deux années plus tard, en 2016-2017, le surplus atteignait déjà 4,3 milliards, qui ont été partagés à parts égales entre le Fonds des générations et la Réserve dite de stabilisation.

Aujourd'hui, c'est cette réserve qui permet aux libéraux de relancer la machine à dépenses et de promettre mer et monde à la veille des élections. De sorte que dès cette année, le Québec est retombé en déficit de fonctionnement avec un solde négatif de 1,5 milliard après le versement de 2,5 milliards au Fonds des générations. Mais rien n'y paraîtra, puisqu'on a aussitôt effacé ce déficit des livres en puisant dans la réserve accumulée depuis trois ans, qui atteint 5 milliards.

Le plan de l'équipe Couillard-Leitão-Coiteux a été facilité par l'excellente performance de l'économie nord-américaine, des taux d'intérêt sur la dette moins élevés et des transferts fédéraux plus importants que prévu. Mais c'est d'abord à l'intraitable décision de limiter la croissance des dépenses de tous les ministères que l'on doit l'accumulation d'une cagnotte de guerre électorale.

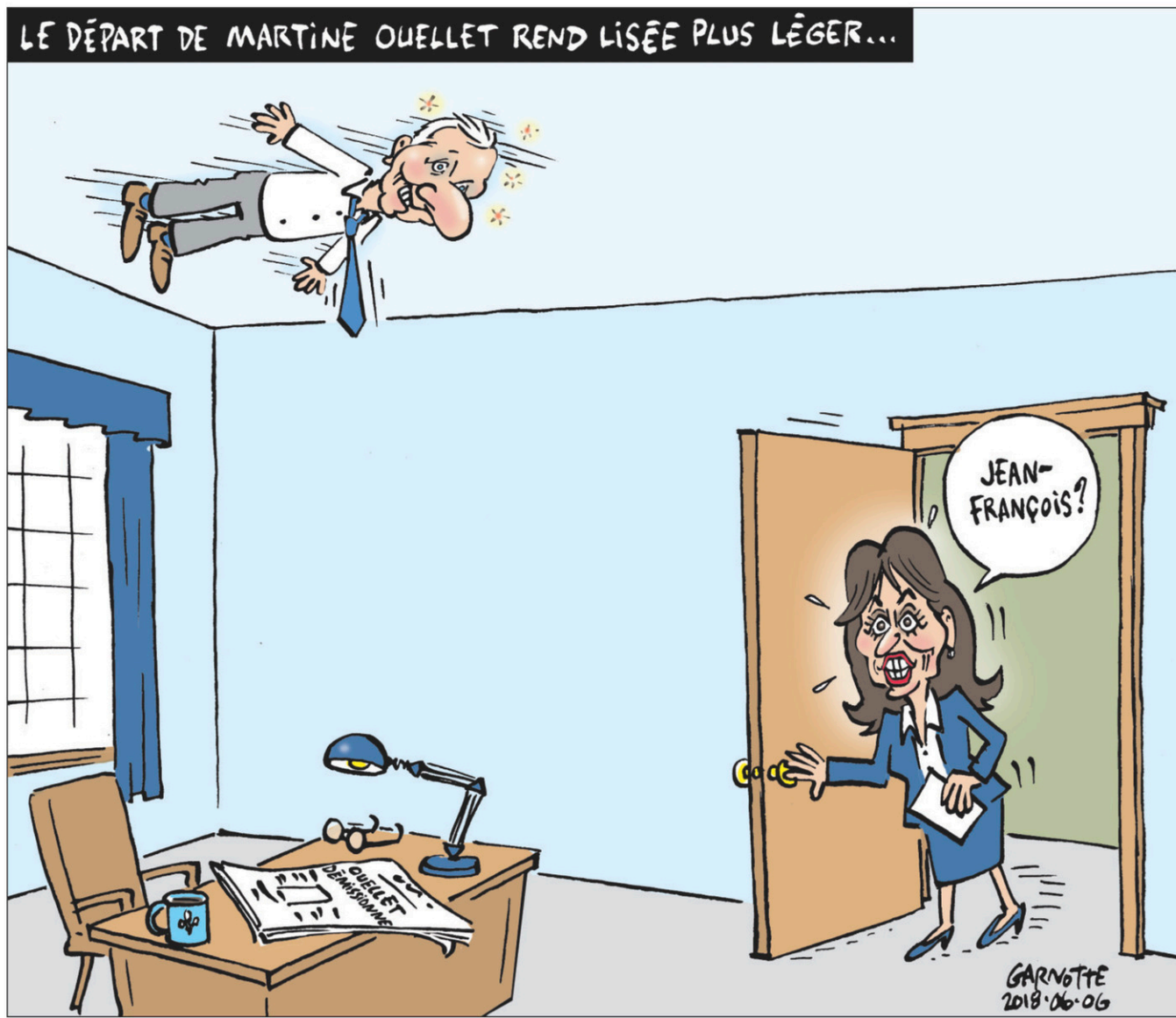
Cela étant dit, une question se pose toujours : comment se fait-il que, malgré un niveau de dépenses sensiblement plus élevé qu'ailleurs, le Québec ne soit toujours pas parvenu à améliorer l'accessibilité aux soins de santé? Comment se fait-il que nos écoles soient dans un tel état de décrépitude et que la congestion routière soit en passe de paralyser notre vie économique, pour ne mentionner que ces trois problèmes chroniques?

En prenant le pouvoir, il y a quatre ans, le premier ministre Couillard aurait pu, aurait dû faire de la qualité des services publics la première de ses priorités, loin devant l'accumulation d'excédents budgétaires. Il ne l'a pas fait, et si l'on se fie aux sondages, l'opinion publique ne le croit plus.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Chef des technologies SYLVAIN COUTU
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, VÉRONIQUE CHAGNON, VALÉRIE DUHAIME, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU,
 DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Bloc québécois : quelle éthique choisir ?

La situation des derniers mois de Martine Ouellet comme chef du Bloc québécois illustre très bien à mon avis un concept du sociologue Max Weber, selon qui « toute activité orientée selon l'éthique peut être subordonnée à deux maximes totalement différentes et irréductiblement opposées.

« Elle peut s'orienter selon l'éthique de la responsabilité ou selon l'éthique de la conviction. Lorsque les conséquences d'un acte fait par pure conviction sont fâcheuses, le partisan de cette éthique attribuera la responsabilité aux autres alors que le partisan de l'éthique de responsabilité estimera ne pas pouvoir se décharger sur les autres des conséquences de sa propre action. Le partisan de l'éthique de conviction ne se sentira responsable que de la nécessité de veiller sur la flamme de la pure doctrine afin qu'elle ne s'éteigne pas. Ses actes ne peuvent avoir que cette seule fin : ranimer perpétuellement la flamme de sa conviction ».

On ne peut douter des convictions profondes de Martine Ouellet en faveur de l'indépendance du Québec. Celle-ci en a fait son combat personnel depuis des années de militantisme. Mais on peut douter de ses qualités de leadership par ses expé-

riences passées et récentes alors qu'elle a fait le vide autour d'elle. Les résultats du référendum démontrent que ses convictions sont partagées par une large majorité de membres du Bloc québécois, mais qu'elle n'est pas la capitaine pour mener à bon port ses troupes. Peut-être que si elle avait connu le concept de Weber sur les deux éthiques, elle se serait épargné cette humiliation et ce règlement de comptes contre tous ceux et celles qui ont voté en faveur de sa vision mais lui ont refusé leur confiance.

Nicole P. Roy
 Québec, le 4 juin 2018

Quousque tandem...

Jusqu'à quand les indépendantistes, souverainistes, bloquistes, debutistes vont-ils abuser de notre patience (...abuser patientia nostra) en nous offrant jour après jour le spectacle désolant de leurs divisions internes, de leurs tiraillements, de leurs chicanes, de leurs vendettas, de leurs querelles sans fin qui polluent la scène politique québécoise? Ces politiciens assassinent le vrai débat public, le débat d'idées, le débat axé sur la recherche de solutions innovantes pour régler les problèmes les plus pressants. Cicéron y aurait certainement vu une parodie de politique qui ne mène nulle part.

Ne peut-on pas aimer le Québec et en défendre fermement les intérêts sans tomber dans le nationalisme primaire qui consiste à être contre les autres, à élever des frontières (contre le ROC) et des barrières (contre les immigrants) pour supposément se protéger d'un étranger jugé menaçant? La peur de l'autre ne révèle-t-elle pas au fond un manque de confiance en soi-même? L'Allemagne a accueilli un million d'immigrants et elle reste la première puissance d'Europe.

Ne vaut-il pas mieux être patriote que nationaliste? Le patriote travaille pour sa patrie, c'est-à-dire pour l'ensemble de ses compatriotes (cum patris). Sa démarche est positive, constructive, rassembleuse. Le nationaliste, lui, cherche à se distinguer des autres, à s'en séparer, à faire bande à part. Je préfère, quant à moi, le patriote qui ne manque pas d'assurance en lui, qui a de la détermination et qui se dépense pour le bien commun. Le vrai patriote fait passer l'intérêt collectif avant ses propres intérêts ou sa propre réélection, s'il est politicien. Le Québec n'est pas né pour un « petit pain », mais ce n'est pas avec de petits politiciens chicaniers qu'il développera son immense potentiel et qu'il façonnera un avenir meilleur pour tous ceux qui, comme moi, sont fiers d'être Québécois, mais déçus de leurs politiciens.

Jean Delisle
 Gatineau, le 5 juin 2018

LIBRE OPINION

PARTAGE DE LA ROUTE

Cyclistes urbains : revoyons nos comportements

ANAÏS LÉGARÉ MORASSE

Résidente de Rosemont-La Petite-Patrie

Difficile de mieux commencer sa journée de travail qu'en s'y rendant à vélo. On plonge directement dans l'action, on se sent agile, actif, intégré à notre environnement. On se remplit d'adrénaline, on se revire facilement sur un « dix cennes », on exerce notre pouvoir décisionnel coin de rue par coin de rue.

Or, ces derniers temps, le trajet vélo-boulot me semble être devenu particulièrement désagréable. Je me surprends même à me demander si je subis vraiment moins de stress que les automobilistes que je côtoie. Et ça, pas tant en raison du piètre état de la chaussée, du manque de pistes cyclables ou de l'imprudence de certains automobilistes. La source de désagrément, ce sont les cyclistes avec qui je partage la route. Les automobilistes ne sont pas les seuls à déplorer le non-respect du Code de la sécurité routière et l'impression que donnent trop de cyclistes d'être au-dessus de celui-ci.

Qu'on me comprenne bien : les accidents mortels impliquant des automobilistes et des cyclistes sont rarement dus à l'imprudence des seconds, bien au contraire. Que l'on pense à la mort du jeune cycliste sur le mont Royal en octobre 2017, ou à celle de l'étudiante qui rentrait chez elle par la rue d'Iberville en août 2016, les

deux cyclistes roulaient en respectant le Code, contrairement à l'automobiliste et au camionneur impliqués.

Prudence et civisme

Les automobilistes, camionneurs, et autres conducteurs doivent continuer à faire preuve de prudence et de civisme envers des usagers qui seront toujours plus vulnérables qu'eux. Mais cela ne nous soustrait pas, nous, cyclistes, aux règles s'appliquant aux déplacements dans les espaces communs. Mon amour du vélo ne m'empêche pas de voir tous ces cowboys dont le vélo remplace le cheval dans le Far West qu'ils s'imaginent traverser. Le fait que notre vitesse et notre taille soient entre celles des piétons et celles des automobilistes ne veut pas dire que nous tombons dans une « craque ».

On a probablement assisté au même type de confusion jadis, lorsque l'auto a remplacé la calèche. Pour accélérer la transition vers une culture du vélo plus respectueuse et plus prudente, je suggère que nous nous rappelions les règles suivantes :

La file parallèle, c'est non. Où d'autre se sent-on à l'aise de faire une file parallèle à celle déjà formée? À l'épicerie? À la station-service? Jamais il ne nous viendrait à l'esprit de dépasser ceux qui attendent en file à ces endroits. Pourquoi alors tant de personnes le font-elles à vélo? Uti-

lisons donc notre proverbial sens du « premier arrivé, premier servi » pour rétablir un peu de sens au coin des rues.

Quand il y a une piste cyclable, utilisons-la plutôt que de rouler dans la rue. Bien sûr, il est pratiquement impossible de se rendre du point A au point B en ne roulant que sur des pistes cyclables, ce que certains chauffeurs d'autobus semblent oublier. Sans parler que des pistes comme celle de Maisonneuve sont loin de garantir d'être plus en sécurité que dans la rue, comme le prouvent les chiffres de la SAAQ sur les accidents de vélo. Mais quand, dans des rues comme Clark ou de Brébeuf, je vois des cyclistes dédaigner la piste cyclable et faire cavalier seul dans la rue, c'est surtout l'égoïsme de la chose qui me frappe. Quand je vois le même phénomène dans des viaducs qui sont pourtant dotés d'une piste cyclable, alors c'est le danger de la chose qui me saute aux yeux. Un viaduc est l'endroit par excellence où il est difficile, voire impossible pour une auto de respecter la distance minimale avec les cyclistes. Pourquoi choisir l'option la moins adaptée et la plus dangereuse?

Le zigzag a ses limites. Notre comportement doit être prévisible pour les autres usagers de la route. Parfois, il est nécessaire de quitter l'extrémité de la chaussée pour éviter qu'une auto tournant à droite ne nous percute, par

exemple. Mais rouler en zouf parmi les files d'autos, ce n'est ni nécessaire, ni prudent, ni intelligent. On risque de se retrouver quand même bloqué au même feu rouge que tous les autres — et oui, ce feu rouge, il s'applique à nous aussi.

Un piéton n'est pas un obstacle à contourner. Les automobilistes qui me frôlent lorsque je traverse à pied un coin de rue m'agacent drôlement; c'est aussi le cas lorsque je vois des cyclistes passer entre les piétons en les frôlant, sans aucune considération pour leur sentiment de sécurité. Au risque de me répéter, nous partageons la route, nous ne la dominons pas.

Bien sûr, n'importe quel cycliste pourra trouver des excuses pour justifier l'un de ces comportements; les pistes sont bondées, je suis en retard, j'ai le droit d'exercer ma liberté individuelle. Or, on a tendance à trouver tous ces arguments carrément stupides chez les automobilistes. Pourquoi alors seraient-ils légitimes pour nous? Ultimement, nous sommes les seuls maîtres de notre guidon. Rejeter la faute de nos mauvais comportements sur les autres usagers de la route revient à faire exactement ce que nous leur reprochons.

Il me semble évident que nous pouvons augmenter notre civisme sans diminuer le plaisir de rouler à vélo. En fait, je pense que nous serions les premiers à y gagner.

IDÉES

Trump et la fin de la mondialisation

PIERRE BEAUDET

Professeur au Département de sciences sociales à l'Université de Québec en Outaouais

RONALD CAMERON

Coordonnateur d'Attac-Québec

L'imposition de tarifs sur l'acier et l'aluminium par le gouvernement américain suscite des émois dans le monde, particulièrement en Amérique du Nord, où le Canada et le Mexique tentent de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Un peu partout, on a l'impression qu'on est en voie de retourner au protectionnisme, donc en rupture avec les politiques libre-échangistes qui dominaient le cycle de mondialisation néolibérale amorcé dans les années 1980.

De quelle mondialisation parle-t-on? Depuis 40 ans, les élites politiques et économiques, inspirées par les États-Unis, ont délaissé les politiques keynésiennes des années d'après-guerre. Elles ont mis en place un cadre caractérisé par un changement dans les politiques de l'État, impliquant une réduction des charges fiscales des plus riches et des entreprises ainsi que des politiques d'austérité traduites par une réduction concomitante des protections sociales. Cette réorientation a été pensée dans la perspective de relancer l'accumulation en élargissant les marges bénéficiaires.

Les accords commerciaux ont été et demeurent au cœur de ce projet néolibéral qui voulait réduire les contraintes au commerce mondial, non seulement en éliminant les tarifs douaniers, mais en offrant plus de droits aux entreprises contre la souveraineté des États. L'ALENA, signé en 1994, fut le premier accord de commerce de ce type et constituait un recul sur le plan des droits collectifs et de la souveraineté.

De manière générale, la mondialisation néolibérale a favorisé la mobilité du capital pour profiter des contextes plus avantageux sur le plan



Donald Trump

SAUL LOEB AGENCE FRANCE-PRESSE

des coûts de la main-d'œuvre. On associe cette mondialisation à une spirale vers le bas dans les conditions de travail.

Menaces sur les sociétés

Depuis quelque temps, des sociétés, des mouvements, voire, dans le cas de l'Amérique du Sud, des États ont commencé à remettre en question ce cadre, entre autres à cause de l'instabilité sociale et économique que cela implique. Au Canada cependant, les gouvernements, y compris le présent gouvernement Trudeau, ont maintenu le cap, prétendant que le plus grave danger proviendrait du protectionnisme plutôt que de la déréglementation néolibérale. Ottawa voudrait mobiliser la société pour appuyer le maintien des accords de libre-échange contre la catastrophe annoncée du protectionnisme, associé à la montée de la droite xénophobe en Amérique comme en Europe.

Il y a là un hiatus. Pour les secteurs concernés de la société civile, la seule critique du protectionnisme ne peut être le fondement d'une politique répondant aux besoins de la population. Il est important, en effet, de protéger certains secteurs, notamment les services publics, l'agriculture de proximité et la production laitière, les marchés publics, de même que le domaine de la culture et de l'éducation. Il s'agit de favoriser les secteurs qui s'inscrivent dans une

perspective de développement et qui doivent rester sous la souveraineté nationale.

Par ailleurs, dans le présent contexte, les populations laborieuses pourraient faire les frais d'une guerre commerciale entre les différents protagonistes. Par exemple, les tarifs douaniers pourraient réduire les exportations du Canada, donc créer des pertes d'emplois. Parallèlement, cela pourrait créer une pression à la baisse sur les coûts de production au Canada et donc affecter négativement les conditions de travail. Dans un tel contexte protectionniste, le patronat canadien et québécois pourrait tenter de réduire le coût du travail pour protéger sa compétitivité.

Lien entre protectionnisme et libre-échange

Au final, la politique du *Make America First Again* ne s'oppose pas, sur le fond, à la mondialisation néolibérale. La réforme fiscale de Donald Trump est en tout point conforme à la déréglementation et au désengagement de l'État promu par le néolibéralisme. En réduisant le fardeau fiscal des grandes entreprises américaines, Trump vise à maintenir la position dominante des États-Unis sur la planète.

Aujourd'hui, au-delà des désaccords actuels, libre-échangistes et protectionnistes s'entendent, d'abord et avant tout, pour restaurer les taux de profit. De ce point de vue, il se pourrait que Washington impose à Ottawa et à Mexico un «néo-ALENA» qui irait encore plus dans le sens de la déréglementation, notamment dans le domaine numérique et des marchés publics, en phase avec les intérêts des grandes entreprises et de l'industrie pétrolière américaine.

Le véritable enjeu nous apparaît donc ailleurs. Les accords de libre-échange dans leur formulation actuelle, pas plus que le protectionnisme, ne répondent aux impératifs d'une politique économique axée sur les besoins des gens, dont le but premier doit être de réduire les inégalités dramatiques qui confinent des pans entiers des populations à la pauvreté systémique, à la précarité et à l'exclusion. Parallèlement, il est urgent de réduire l'exploitation sans limites des ressources naturelles qui menace la vie sur Terre.

Métiers dangereux

FRANCINE PELLETIER



L'hôpital Jean-Talon à Montréal est possiblement l'établissement de santé le moins attrayant de tout le Québec, et peut-être même de l'Amérique du Nord. Les murs sont beiges en haut et kaki en bas, les pictogrammes des toilettes sont complètement écaillés, la salle d'attente est un assemblage chaotique de chaises droites, et les civières émergeant de la porte coulissante «Triage n° 1» sont la seule distraction. Les visages sont mornes, somnolents ou résignés. À l'exception d'un grand Haïtien en salopette qui s'est fait poignarder par un employé en colère. Celui-ci se lève régulièrement pour informer l'infirmière, probablement haïtienne elle aussi, la seule employée surplombant cette nature morte, ce triste assemblage, de son état de santé déprimant. «Ce n'est pas normal, bougonne-t-il, à Ottawa on n'attend jamais plus de 45 minutes. Même en Haïti — en Haïti, sapristi! — on n'attend pas plus d'une heure.»

Comme 80% des personnes malheureusement rassemblées ici, je ne devrais pas être là. J'enfourchais mon vélo, une fausse manœuvre, que sais-je, la vie bascule en un instant, et me voilà étalée sur le trottoir avec une enflure à la cheville de la grosseur d'une orange. L'incapacité de bouger, la gentillesse d'un couple de Saint-Eustache ont fait le reste: je me retrouve dans les bras d'un ambulancier qui a la bouille de Laurent Paquin et le cœur et la volubilité de Fred Pellerin, Daniel de son petit nom, mais en route pour l'ineffable Jean-Talon, l'endroit dicté par le répartiteur.

Le ministre de la Santé a beau jouer du violon pour ce qui est des «supercliniques» — il aurait même récemment sommé les hôpitaux et les urgentologues de «réduire l'achalandage dans les urgences pour les cas mineurs» en y transférant des patients —, on a l'impression que ces fameuses cliniques existent dans la tête du D^r Barrette comme Disneyland dans la tête des enfants. Mais où donc sont-elles? Et qui a le pouvoir d'y envoyer des patients? Certainement pas Urgences-santé ou l'hôpital Jean-Talon. Sinon, vraisemblablement, moi, le grand Haïtien, la vieille dame italienne, le jeune joueur de soccer, la grosse femme qui chante toute seule dans son coin et combien d'autres jetés ici en pâture, en ce beau dimanche après-midi, nous y serions déjà.

Bref, je jette mon dévolu sur Daniel, mon nouveau héros, pour ne pas déprimer complètement.

Contrairement à la jeune ambulancière appelée à la mosquée de Québec, Daniel Bouchard n'a jamais songé au suicide. Mais il a connu, lui aussi, le «trouble de stress post-traumatique». Le syndrome est courant parmi les ambulanciers, qui affichent un taux de suicide très au-dessus de la moyenne, comme d'ailleurs bien des professionnels de la santé de première ligne. N'y a-t-il pas eu justement le suicide d'une infirmière à Laval récemment?

Mais revenons à Daniel, qui a passé deux ans sur le carreau après avoir «craqué» au boulot. Après trente-trois ans à Urgences-santé, dont dix à «l'équipe tactique», le corps ambulancier qui s'occupe des cas lourds, Daniel en a vu d'autres. «On m'a braqué avec une arme, pris en otage, frappé», raconte-t-il. Sans compter les suicides dans le métro qui sont monnaie courante pour ce corps de métier. Il gardait tout ça pour lui, n'en parlait surtout pas à sa femme, prenait les bouchées doubles en faisant des heures supplémentaires. Et puis, un jour, le simple fait d'être dépêché, après une intervention difficile, à un «transfert d'établissement», lui a scié les jambes. «Les policiers et les pompiers arrêtent, eux, après une intervention lourde. Pas nous.» Tout à coup, il s'est mis à pleurer comme un enfant.

Comme les médecins, les paramédicaux se concentrent sur le bobo à traiter, le «trauma». «On gère l'événement», dit Daniel. Mais toute cette souffrance, ce chapelet de douleurs humaines, il faut bien la mettre quelque part, non? Qu'est-ce qui fait que le drame est recevable à certains moments mais pas à d'autres? «C'est quand on voit quelque chose qui n'a plus de sens. Pour certains, voir un bébé mort, c'est trop», précise Stephan Gascon, responsable des relations avec les médias à Urgences-santé, appelé à mon chevet par mon beau Daniel, vu l'insistance de mes questions. (Mon appréciation de cet organisme augmente d'heure en heure...) «Il faut être capable de vivre ses émotions», ajoutera Daniel. Une autre façon de dire qu'il faut accepter que les gens souffrent et qu'on ne peut parfois rien y faire.

C'est d'ailleurs mon cas depuis que les ambulanciers m'ont laissée à moi-même et aux charmes de l'urgence Jean-Talon, que je quitterai six heures plus tard sans jamais avoir vu de médecin, mais avec un souvenir impérissable de l'endroit et, surtout, de mes étonnants infirmiers volants.

fpelletier@ledevoir.com
Sur Twitter: @fpelletier1



MICHELE CATTANI AGENCE FRANCE-PRESSE

Pourquoi ne pas avoir opté plutôt pour la solidarité humaine et décidé d'aider les pays les plus pauvres, notamment ceux de l'Afrique?

Le sommet du G7 de Charlevoix est déjà un échec

LETTRE COLLECTIVE*

Avant même de commencer, la réunion du G7 à Charlevoix les 8 et 9 juin prochain s'avère un échec. Au coût de plus de 600 millions, le Canada s'y affirmera comme un État policier où tout se passe derrière les clôtures, les barbelés et les bonbonnes de poivre de Cayenne. Pourquoi ne pas avoir opté plutôt pour la solidarité humaine et décidé d'aider les plus pauvres, notamment de l'Afrique, dont le futur aura un impact sur le nôtre comme on peut le voir dès maintenant?

Au sommet de Charlevoix, l'Afrique sera discutée à la marge, sinon oubliée. Et pourtant, sa situation actuelle et son avenir devraient nous préoccuper au plus haut point. Selon les projections des Nations unies, 40% de l'humanité sera africaine en 2100, avec 4,5 milliards d'habitants; le tiers de la population mondiale de 15 à 29 ans en 2050 vivra en Afrique. Comme l'ONU l'a mis en évidence, près de la moitié de la population africaine (550 millions du 1,5 milliard) vit encore dans la pauvreté, dont 380 millions dans l'extrême pauvreté (revenu de moins de 1,90\$US par jour).

Bien sûr, l'Afrique a progressé au cours des dernières décennies à la fois économiquement et sur le plan social avec l'affirmation d'une société civile africaine qui joue un rôle de plus en plus déterminant. Mais les défis restent énormes. Près de la moitié des jeunes sont sans emploi; beaucoup tentent d'émigrer vers l'Europe, et maintenant de plus en plus vers l'Amérique, migration irrégulière et fort dangereuse, à la merci d'une mafia de passeurs, mais qui ne risque pas de s'arrêter de sitôt. Ces jeunes deviennent aussi la cible des idéologies extrémistes, soit religieuses ou ethniques, qui nourrissent les conflits entravant le développement et la vie démocratique. Enfin, nous verrons de plus en plus de réfugiés des changements climatiques qui auront un impact sur les pays les plus pauvres, notamment en Afrique. Cet état de fait représente un immense défi éthique et moral non seulement pour l'Afrique et ses dirigeants, mais aussi pour les dirigeants des pays les plus riches de la planète qui seront reçus dans Charlevoix.

Nous connaissons les thèmes que le Canada a mis en avant pour le prochain G7: croissance économique pour tous et réduction des inégalités

et de la pauvreté; les emplois de l'avenir; égalité des sexes et autonomisation des femmes; changements climatiques, protection des océans et production d'énergie propre; un monde plus pacifique et plus sécuritaire. Tous ces thèmes représentent des défis en particulier pour l'Afrique et nous pensons que le Canada aurait pu entreprendre une initiative forte pour aider les populations de ce continent trop souvent oublié à faire face aux défis immenses auxquels elles sont confrontées, et qui auront un impact majeur sur la planète.

Le développement durable et équitable de la planète ne peut se faire sans une lutte crédible contre l'extrême pauvreté, et il en va de l'avenir des populations africaines et du nôtre que cet enjeu demeure bien haut dans les priorités internationales. Notre premier ministre a manqué une belle occasion d'exercer un leadership éclairé à cet égard.

*Au nom du Groupe de réflexion sur le développement international et la coopération (GRE-DIC), formé d'anciens directeurs d'ONG de développement international (Robert Letendre, Nigel Martin, Yves Pétillon, Mario Renaud, Nicole Saint-Martin, Pierre Véronneau)

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Robert Dutrisc, (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (chercheur photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphane Baillargeon (généraliste), Gérald Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Belair-Cirino et Marie-Michèle Sioui (correspondants parlementaires à Québec), Dave Noël (recherche), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle: Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), François Lévesque (écarts), Caroline Montpetit (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Benoit Munger (pupitre); information internationale: Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux: Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique: Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis). DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa). PUBLICITÉ Charleyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlene Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elmam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebti (directrices de comptes), Alain Tréhout (directeur créativité média), Amélie Maltais (commis aux arts légers), Alessandra Tantaló et Laurence Hémond (coordonnatrices publicitaires). PRODUCTION Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zematits. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TRIVAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (présposées au service à la clientèle). ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

ACTUALITÉS

GARDERIES

SUIITE DE LA PAGE 1

motion des partis d'opposition réclamant qu'une enquête soit réalisée et que le ministre fasse en sorte que les activités de ces services cessent. Présentée par la députée péquiste Véronique Hivon, cette motion avait l'appui du député solidaire Gabriel Nadeau-Dubois ainsi que de la porte-parole de la Coalition avenir Québec (CAQ) en matière de famille, Geneviève Guilbault.

« Des services de garde dont les permis ont été révoqués pour des raisons graves, comme la présence d'excréments, de produits dangereux, l'absence de sorties extérieures pendant des mois, ont tout simplement continué [d'être exploités] comme milieu familial non régi et se sont soustraits ainsi à tout contrôle », a dénoncé la députée Hivon durant la période de questions, en soulignant qu'ils bénéficiaient de « généreux crédits d'impôt ».

Un recul, selon l'opposition

Le ministre Fortin a rétorqué que les situations décrites étaient « inacceptables et intolérables », mais qu'il avait agi dans le cadre du projet de loi en imposant des « balises ». En vertu du projet de loi 143 adopté en décembre, les personnes qui gèrent des garderies privées en

milieu familial doivent suivre un cours de secourisme, obtenir une assurance en responsabilité civile et une attestation d'absence d'empêchement pour tous les adultes présents auprès des enfants (laquelle attestation nécessite la vérification des antécédents criminels).

Cette affirmation a fait réagir le député de Québec solidaire Gabriel Nadeau-Dubois. « Il n'y a rien dans l'article de ce matin qui est encadré par ces trois minimes conditions là, a-t-il dit. La vérité, c'est qu'il a capitulé devant les pressions de la CAQ et des garderies privées. »

Dans la première version du projet de loi présentée par le prédécesseur de M. Fortin, Sébastien Proulx, tous les services de garde d'au moins quatre enfants devaient être encadrés par un bureau coordonnateur (au lieu de six actuellement), ce qui aurait notamment eu pour effet qu'elles soient inspectées trois fois l'an.

À la suite d'importantes manifestations, Luc Fortin avait en effet abandonné cette mesure, mais ajouté pour l'ensemble des services de garde privés l'imposition des trois conditions (assurance, cours de réanimation...).

Aux parents de vérifier

En mêlée de presse, le ministre a aussi fait valoir que les parents devaient prendre des précautions lorsqu'ils décidaient d'envoyer leurs enfants dans un service de garde non régi.

« Dans le service en milieu familial non régi,

il y a un avis qui est remis aux parents qui dit que, justement, il n'y a pas d'encadrement de la part du ministère. Alors, le parent, il inscrit son enfant en toute connaissance de cause [et] il doit faire ses propres vérifications. »

Luc Fortin a en outre souligné que le projet de loi prévoyait des amendes sévères de plusieurs milliers de dollars pour les services de garde où sont observées des « pratiques humiliantes, dégradantes et abusives ».

Lorsqu'on lui a fait remarquer que, en l'absence d'inspection, ces cas étaient difficiles à repérer, il a répondu qu'il tablait sur les plaintes pour agir.

« Il y en a, des inspections, dans le service régi et les comportements qui sont dans votre article sont révélés suite à des plaintes parce que, évidemment, ces comportements-là ne sont pas commis devant des inspecteurs », a-t-il dit.

Le ministère de la Famille compte par ailleurs se doter de nouveaux outils pour surveiller les services de garde privés d'un peu plus près. Le projet de loi 150, qui est actuellement à l'étude, permettrait au ministère de la Famille d'avoir accès à leurs données fiscales. À l'heure actuelle, le ministère ne sait même pas combien le Québec compte d'établissements de ce genre.

Le Devoir

ÉVACUATIONS

SUIITE DE LA PAGE 1

remédier à la situation. Il y a tout juste un mois, *Le Devoir* révélait que le problème persistait malgré tout. Evacuations aéromédicales du Québec (EVAQ) avait annoncé le lancement d'une politique — il n'y en avait aucune — « d'ici quelques semaines ». Maintenant, ce serait « une question de jours », a-t-on appris.

Selon nos sources, il y aurait eu des réticences du côté de la réglementation en avionique, sous la responsabilité des autorités en transport, ce que nie le ministère de la Santé et des Services sociaux. « Il n'y a pas de "blocage", a répondu une porte-parole du MSSS. La politique sera mise en vigueur dans les meilleurs délais possible. » Mais en respect des règles de Transport Canada, toutes les précautions doivent être prises afin d'assurer la sécurité des personnes transportées et du personnel. Cela implique une reconfiguration des avions Challenger, qui est en train d'être « finalisée », a-t-on ajouté.

Pendant ce temps, c'est le statu quo depuis quatre mois, déplore Samir Shaheen-Hussain, urgentiste pédiatrique à l'Hôpital de Montréal pour enfants. « À ma connaissance, il n'y a pas eu un seul cas d'enfant évacué à Montréal via l'avion-ambulance Challenger de l'EVAQ qui aurait été accompagné par son parent. C'est carrément scandaleux », a-t-il lancé. EVAQ confirme que des évacuations de mineurs sans leurs parents ont pu avoir lieu, mais que plusieurs sont évacués avec escorte lorsqu'il s'agit de plus petits avions, qui n'ont toutefois pas le niveau d'équipement de l'appareil Challenger.

Un accompagnement systématique

Le conseil d'administration de Médecins pour le régime public demande au gouvernement que le libellé de la nouvelle politique soit « public et précis » et que l'option offerte par défaut soit l'accompagnement parental systématique. « Si l'EVAQ juge que c'est impossible dans un cas précis, il est important que ce soit une pratique rare et documentée », précise le groupe de médecins. En plus de la justification des cas de refus d'accompagnement parental, le groupe demande aussi à ce que les statistiques sur l'évacuation des mineurs soient colligées et rendues publiques. « Il peut y avoir des raisons pour refuser, des cas de force majeure, mais j'en vois assez peu », a souligné Geneviève Bois, qui travaille principalement dans le village de Kuujuaarapik. « Si nous, on est capable de mettre dans de plus petits avions un médecin, une infirmière, même une deuxième, deux patients et leurs [accompagnateurs], je ne comprends pas comment un plus gros avion supposément mieux équipé ne pourrait pas le faire. »

Elle se souvient très bien de la première fois où elle a appris que l'escorte parentale n'allait pas de soi pour l'évacuation par Challenger, contrairement à celle dans les plus petits appareils. « Ça m'a coupé les deux jambes. Je ne savais pas comment j'allais annoncer ça aux parents. [...] On a attaché leur enfant sur la civière et elle hurlait et se débattait. Elle me criait dans sa langue crie "où est maman?" Il n'y avait personne pour la rassurer, raconte-t-elle. Avoir à annoncer à un parent qu'il ne montera pas à bord avec son enfant, c'est l'une des pires choses. J'aimerais ne plus jamais avoir à le faire. »

Elle reconnaît qu'il peut être difficile de changer des pratiques établies depuis des années. « Si [le personnel d'EVAQ] n'est pas habitué à avoir des accompagnateurs à bord, ça peut être angoissant. » Mais s'il avait eu à vivre la réalité des villages éloignés et à « annoncer à une famille tissée serrée que leur bébé doit partir sans elle », cette situation n'aurait jamais perduré, croit-elle.

La situation a des relents colonialistes, dénonce MQRP dans sa lettre à M. Couillard, également envoyée à Gaétan Barrette. « Vous n'êtes pas sans savoir que de jeunes enfants autochtones ont été, pendant des décennies, arrachés à leur famille, parfois par avion, pour être "placés" au sud. [...] Il est d'autant plus inacceptable de séparer enfants et parents dans ce contexte colonial. »

Geneviève Bois ne peut s'empêcher de penser que le problème aurait été réglé plus rapidement s'il arrivait aussi fréquemment dans d'autres régions éloignées, non autochtones. « Si le gouvernement veut montrer qu'il est sérieux dans sa démarche d'interagir avec les autochtones au Québec et de ne pas les faire sentir comme des citoyens de seconde classe, c'est toute son approche qui doit être repensée. A commencer par cette pratique-là, qui est inacceptable. »

Le Devoir



TOBIAS SCHWARZ AGENCE FRANCE-PRESSE

Les faits révélés par *Le Devoir* au sujet des services de garde en milieu familial non régis ont causé une certaine commotion à l'Assemblée nationale.

CLINTON

SUIITE DE LA PAGE 1

nement d'un pays : électricité, transport, assainissement des eaux, transactions financières, alouette.

La perspective met la Maison-Blanche et les services secrets sur les dents. Surtout que le virus a été monté par des forces obscures comme de l'horlogerie suisse, et ce, avec la complicité de deux jeunes et brillants pirates recrutés dans les pays de l'Est. Une attaque ciblant le métro de Toronto quelques jours plus tôt a montré ce dont la petite bête était capable. Et le pire est donc à venir.

Pour ajouter à la tension, le président, veuf depuis quelques mois, est malade. Un problème de plaquettes dans le sang. Il doit également répondre devant une commission d'enquête de la Chambre de représentants de contacts personnels qu'il aurait eus avec Cindoruk. Une procédure de destitution est d'ailleurs en marche pour haute trahison. Pis, au sein de sa garde rapprochée, il y a une taupe, taupe qui le force à disparaître pour réussir à déjouer l'apocalypse numérique, avec l'aide de deux jeunes hackers recrutés dans la clandestinité.

Les coulisses du pouvoir

On pourrait dire qu'il y a un peu de Jack Bauer, héros de la série télévisée *24* dans *Le président a disparu* (JC Lattès), intrigue qui s'ancre au cœur du pouvoir exécutif américain, dans les sous-sols de la Maison-Blanche, dans ses *war rooms* et dans ses discussions cruciales entre conseillers spéciaux sur les canapés du Bureau ovale. Avec l'impression d'une connaissance fine de l'environnement. Mais il y a surtout beaucoup de Bill Clinton, 42^e président des États-Unis, qui fait ici son entrée en fiction avec un récit mettant l'avenir du monde libre entre les mains du chef de la plus grande puissance du monde.

À 71 ans, avec l'aide du romancier spécialiste du thriller James Patterson, le mari d'Hillary marche ainsi dans les traces de Jimmy Carter (*The Hornet's Nest/Le nid de frelons*) et même de Valéry Giscard d'Estaing (*Passage, La princesse et le président*), deux autres présidents, le premier américain, le deuxième français, à s'être frottés eux aussi à l'univers de la fiction durant leur retraite. Pas toujours de manière convaincante.

Du bruit et des critiques

Façonné dans une très grande discrétion, le bouquin, qui sort le 6 juin dans sa version française, est présenté depuis son lancement en anglais, le 4 juin, comme un « livre-événement », livre qui, à peine apparu, était déjà parmi les 10 livres les plus vendus sur Amazon. Une trajectoire à peine déstabilisée par les propos fortement critiqués de Bill Clinton sur l'affaire Monica Lewinsky, dans la foulée d'une entrevue accordée à NBC pour marquer la sortie de son livre. Vingt ans plus tard, l'homme a dit en effet ne pas avoir présenté des excuses personnellement à son ex-stagiaire, qui récemment a remis en question le caractère consensuel de leur relation dans les pages du *Vanity Fair*. Il a indiqué également qu'il ne pensait pas le faire. Des propos qui font tache, forcément, à l'ère du #MeToo.

Notons que rien dans *Le président a disparu* ne peut être rapproché de près ou de loin à cette sombre affaire, si ce n'est le fait que ledit président de cette fiction doit vivre avec la menace d'une destitution (*impeachment*), mais pour trahison plutôt que mensonge sur sa relation adultère.

Les droits d'adaptation du bouquin sur un écran ont été acquis par la chaîne Showtime pour un montant non dévoilé. Les enchères commençaient à 5 millions de dollars, et ce, pour une histoire dont l'intérêt réside finalement bien plus dans une des plumes qui la mirent au monde que dans la complexité de son écheveau, dont les fils prévisibles et surtout apparents ne laissent aucune place à l'étonne-

ment et à la surprise. Oui, le président va trouver le mot de passe pour sauver le monde à la dernière seconde des trente minutes qui lui sont imparties. Oui, les Russes n'ont pas les mains propres et le terroriste va déjouer tous les plans de capture, y compris ceux montés avec l'aide d'Israël et de l'Allemagne. Le tout est raconté dans un style au simple rassembleur.

Réflexions sur la démocratie

Convenu dans le fond, *Le président a disparu* l'est aussi dans les quelques réflexions sur la démocratie et la pratique du pouvoir que l'ex-occupant de la Maison-Blanche parseme dans ce récit posé à quatre mains sur le papier. Morceaux choisis : « L'implication démocratique est désormais influencée par l'instantanéité de Twitter, Snapchat, Facebook, et les chaînes d'information en continu. Les technologies modernes nous renvoient à nos instincts primaires », fait remarquer Jonathan Duncan ici. « Aux États-Unis, le racisme est notre fléau le plus ancien. Mais il existe d'autres motifs de division — la religion, l'immigration, l'identité sexuelle. Parfois, ce rejet de la différence est une simple drogue pour alimenter le monstre en chacun de nous », ajoute-t-il là.

À la fin, un président fictif démasque la taupe, déjoue la mort, sauve le monde de la noirceur et fait remonter sa cote de popularité, alors qu'un ex-président, lui, malgré le poste qu'il a occupé et qui lui permet de décrire les arcanes du pouvoir de l'intérieur, sans avoir à les fantasmer, apporte au monde du polar une contribution bien plus ordinaire et beaucoup moins spectaculaire que le héros qu'il vient de mettre au monde.

Le Devoir

LE PRÉSIDENT A DISPARU

★★ 1/2

Bill Clinton et James Patterson, traduit de l'anglais par Dominique Defert, Carole Delporte et Samuel Todd, JC Lattès, Paris, 2018, 492 pages

LE DEVOIR

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 Renseignements et administration : 514 985-3333



La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com